

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 OCTOBRE 2019**

|  |  |
|--|--|
| <b>Date de convocation :</b><br>1 <sup>er</sup> octobre 2019 | <b>Nombre de conseillers :</b><br>en exercice : 11 |
| <b>Date d'affichage du compte-rendu :</b><br>- 8 OCT. 2019   | présents : 09<br>votants : 10                      |

L'an deux mille dix-neuf, le sept octobre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

**Présents :** LOUIS Thierry – BARJOL Chantal - GILLES Christophe – POZZO Maryvonne - LECLERC Joël – LEMAITRE Philippe – MESNAGE Dominique - GOYER Muriel – AUCRETERRE Stéphane formant la majorité des membres en exercice.

**Absente excusée:**  
DIEUL Sandrine a donné procuration de vote à LECLERC Joël.

**Absent :** GOUBERT Eric.

**Secrétaire de séance :**  
AUCRETERRE Stéphane.

Délibérations prises à la majorité des votants :

- ✓ acceptation de la demande d'achat et d'installation de deux vidéoprojecteurs pour les classes scolaires de TPS/PS/MS et GS/CP
- ✓ validation de la prise en charge de l'émission des titres pour les repas servis dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement extra-scolaire (le mercredi et pendant les vacances scolaires) par la Maison du Pays de Lessay suite au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et à sa gestion par la Maison du Pays de Lessay
- ✓ fixation du montant de la demande de participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école communale pour l'année scolaire 2018-2019 à 260,00 € par élève
- ✓ modification de la délibération relative aux prêts de tables et chaises aux associations pour fixer le montant de la caution conservée par la commune en cas de manque ou détérioration du matériel prêté
- ✓ accord sur la demande de prise en charge des frais de déplacement et de repas dans le cadre de la demande de formation de l'assistant de la médiathèque
- ✓ autorisation est donnée à l'adjoint au maire, M. Christophe GILLES, pour représenter la commune dans le cadre de l'audience prévue le 21 octobre 2019
- ✓ autorisation est donnée à l'adjoint au maire, M. Christophe GILLES, pour signer le procès-verbal et autorisation est donnée à M. Le Maire pour signer la convention dans le cadre du dossier relatif aux fouilles archéologiques de la future zone Ermissé
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour signer la convention de groupement avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable pour choisir un maître d'œuvre commun dans le cadre des travaux de remplacement de canalisations d'assainissement rue du Camping et désignation de l'adjoint au maire, M. Joël LECLERC, comme suppléant au maire
- ✓ accord pour céder à l'ensemble des propriétaires concernés au lotissement touristique Les Salicornes une partie de terrain dans le prolongement de leurs parcelles au prix de 65,00 €/m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de ces propriétaires
- ✓ accord de principe sur la demande d'installation d'un panneau durable à Saint-Germain-sur-Ay plage par la Maison du Pays de Lessay sous réserve que la commune valide l'affiche, sa taille, son support et son lieu d'implantation sur le territoire communal

- ✓ avis favorable sur enquête publique relative aux renouvellements de cultures marines
- ✓ accord pour régulariser l'achat d'une gerbe pour le décès d'une proche d'une conseillère municipale
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour signer la convention tripartite pour fixer les modalités de règlement de la fourniture d'énergies et de services par prélèvement SEPA, pour le marché public relatif à l'école, sans l'option Electricité certifiée garanties d'origine renouvelable
- ✓ suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 suite à un avancement de grade
- ✓ acceptation d'une renonciation à tout droit sur une concession au cimetière communal
- ✓ exercice du Droit de Prémption Urbain dans le cadre de la mise en vente d'une parcelle appartenant aux conjoints Deshayes

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
le 7 octobre 2019,  
Le Maire,  
Thierry LOUIS



AFFICHÉ LE : 08-10-19  
RETRAIT D'AFFICHAGE LE : 15-11-19  
Le Maire,